

CONSEIL DU **8^e ARRONDISSEMENT**

(Mandature 2020-2026)

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Le **mardi 20 mai 2025 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **12 mai 2025**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

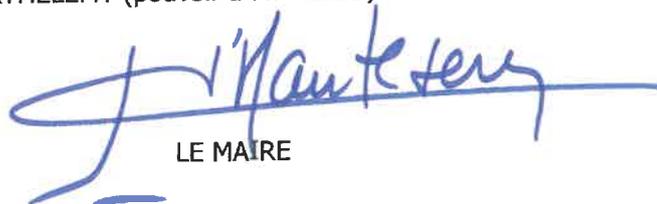
Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
M. Jean-Pascal HESSE
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Membres absents :

Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)
M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à M. HESSE)



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Ordre du jour**DÉLIBÉRATION****08 2025 08**

Désignation du secrétaire de séance.

08 2025 09Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 25 mars 2025**08 2025 13**

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 33 & 2025 DVD 51

08 2025 10

Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2024

08 2025 11Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^{ème} arrondissement de l'exercice 2024**08 2025 12**

Vote du compte administratif 2024

2025 DAC 4

Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2025 DAC 185

Subventions (43.000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives

2025 DAC 399

Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DAE 33

Subventions (6 265 000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2025 DU 125

PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public

Amendement rattaché au projet de délibération 2025 DU 125, déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^{ème} arrondissement portant sur la suppression d'emplacements réservés en faveur de certains types de logements**Amendement** rattaché au projet de délibération 2025 DU 125, déposé par Mme LÉCUYER visant à supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) dans le 8^e arrondissement**2025 DU 148**

Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études

2025 DGRI 10

Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DDCT 60Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION**CONSEIL DU 8^{ème}****2025 DGRI 17**

Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

2025 DLH 125

Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DASCO 30

Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025

2025 DASCO 32

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)

2025 DEVE 47

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545.38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

2025 DVD 44

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8^e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble

2025 DVD 51

Plan Vélo 2021- 2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles

2025 DVD 56

Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DVD 62

Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

2025 DSOL 99

Subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

2025 DJS 8

Subventions (13.600 euros) à trois associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8^{ème})

V08 2025 06

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^{ème} arrondissement relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées

V08 2025 07

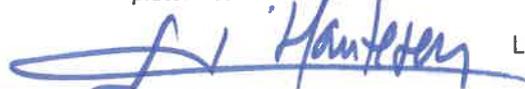
Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris respecte le droit d'accès des Parisiens à leur domicile

V08 2025 08

Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris redonne vie, avant la fin de la mandature, aux marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées

Q08 2025 03

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement afin d'informer et de concerter les habitants et les professionnels du 8^{ème} arrondissement pour l'identification des rues qui seront végétalisées et rendues piétonnes suite à la votation du 23 mars 2025



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/25/32

Objet : 08 2025 08

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/25/33

Objet : 08 2025 09

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 25 mars 2025

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2025 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2025 est **APPROUVE À L'UNANIMITE**



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/34

Objet : 08 2025 13

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 33 & 2025 DVD 51

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte la procédure d'urgence pour les projets de délibération 2025 DAE 33 & 2025 DVD 51 soumis pour avis au conseil du 8^{ème} arrondissement du 20 mai 2025, qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial, dans le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/35

DÉLIBÉRATION

Objet : 08 2025 10

Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2024

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2121-31 alinéa 1 – et L.2121-14 – alinéa 2 – du Code général des collectivités territoriales ;

Vu L'article 8 du règlement intérieur du conseil du 8^e arrondissement, relatif à l'élection du président spécial pour l'examen annuel du compte administratif 2024 ;

Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris, est élu pour présider les débats consacrés à l'examen et au vote du compte administratif 2024

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/25/36

Objet : 08 2025 11

Avis sur l'exécution du Compte de gestion 2024 de l'État spécial d'arrondissement

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2511-45 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les tableaux financiers transmis en annexe de la délibération ;

Sur présentation et proposition de Monsieur Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte de gestion de l'exercice 2024 est approuvé à L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme d'HAUTESERRE (et le pouvoir de Mme KRIKORIAN) ne prend pas part au vote

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/25/37

Objet : 08 2024 12

Vote du compte administratif 2024

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2121-31, alinéa 1, et L.2121-14, alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du conseil du 8^e arrondissement, relatif à l'élection du président spécial pour l'examen du compte administratif annuel de l'Etat spécial du 8^e arrondissement ;

Vu l'élection par le conseil du 8^e arrondissement de M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris, comme président de séance, pour l'examen du compte administratif 2024 ;

Vu les tableaux financiers du compte administratif ainsi que les tableaux IL ILL transmis en annexe de la délibération ;

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, s'étant retirée ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement **ADOpte** le compte administratif 2024

Mme d'HAUTESERRE (et le pouvoir de Mme KRİKORIAN) ne prend pas part au vote



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/38

Objet : 2025 DAC 4

Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2024 DAC 481 présentée au Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 ;

Vu la convention du 21 janvier 2025 attribuant un acompte de la subvention de fonctionnement à la SARL Théâtre du Rond-Point au titre de 2025, dont le montant a été fixé à 876.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/39

Objet : 2025 DAC 185

Subventions (43.000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer cinq conventions relatives au versement de cinq subventions de fonctionnement aux associations, Octave & Arpège (8^e), L'apprenti Musicien (12^e), Musique en Mouvement (14^e), Ménil Musique (20^e), Musique Ensemble (20^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subventions de 43.000 euros et conventions avec cinq écoles de musique associatives



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/40

Objet : 2025 DAC 399

Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A LA MAJORITE (1 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération relatif à des subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

Mme MICHEL vote **pour**

La Majorité (10 voix), Mme SEGOND et Mme LECUYER **s'abstiennent**



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/41

Objet : 2025 DAE 33

Subventions (6 265 000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, L2512-1, ainsi que l'article L3211-1 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5132-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'accorder une subvention de fonctionnement à 103 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (6 265 000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Mme LÉCUYER s'abstient



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION**SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025****Délibération n° 08/25/42****Objet : 2025 DU 125****PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.132-7, L.132-9, L.153-45 à L.153-48, R.104-12, R.104-33 à R.104-37, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé, approuvé le 20 novembre 2024 ;

Vu le document d'auto-évaluation du PLU de Paris au regard du projet de modification simplifiée, concluant à l'absence d'incidence notable de cette procédure sur l'environnement (annexe n° 2) ;

Vu la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 mars 2025 et le dossier joint à cette saisine présentant les évolutions du PLU envisagées ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 mai 2025 rendant un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu les modalités de mise à disposition du public mentionnées en annexe de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée du PLU et d'approuver les modalités de la mise à disposition du public ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le projet de délibération initial a fait l'objet de deux amendements déposés par :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE et les élus de la Majorité, portant sur la suppression d'emplacements réservés en faveur de certains types de logements
- Mme Catherine LÉCUYER visant à supprimer 47 des emplacements de bureaux ou d'habitations réservés par le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) dans le 8^e arrondissement

ARTICLE 1^{er} :

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis favorable au projet d'amendement** de Mme d'HAUTESERRE et des élus de la Majorité

Mme MICHEL s'abstient

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/42 (suite)

ARTICLE 2 :

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis défavorable au projet d'amendement** de Mme LÉCUYER

Suffrages exprimés POUR le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Virginie KRİKORIAN, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Sophie SEGOND)

Abstention : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

ARTICLE 3 :

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **avis favorable au projet de délibération initial amendé** par Mme d'HAUTESERRE et les élus de la Majorité

Mme MICHEL et Mme LÉCUYER s'abstiennent

LE MAIRE



CONSEIL DU 8^{ème}

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/43

Objet : 2025 DU 148

Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le rapport du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO adopté lors de sa quinzième session (Carthage, 9-13 décembre 1991) décidant l'inscription sur la liste du patrimoine mondial du bien « Paris, Rives de la Seine », ensemble les rapports du même Comité adoptés lors de ses quarante-et-unième session (Cracovie, 2-12 juillet 2017), approuvant la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle de ce bien, et quarante-sixième session (New Delhi, 21-31 juillet 2024), approuvant l'extension mineure des limites de ce bien ;

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1, L.631-1, L.631-2 et R.612-1 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de demander au préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris, de prescrire la création d'un site patrimonial remarquable correspondant au bien « Paris, Rives de la Seine », inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études.



— LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/44

**Objet : 2025 DGRI 10
Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans
le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1
et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'octroi de
subventions (80.000 euros) et la signature de conventions avec 18 associations
dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 » ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème}
arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (2 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un
AVIS FAVORABLE au projet de délibération relatif à des subventions (80.000
euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets «
Label Paris Europe 2025 »

Mme MICHEL et Mme SEGOND votent **pour**

La Majorité (10 voix) et Mme LÉCUYER **s'abstiennent**



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/45

Objet : 2025 DDCT 60

Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/46

Objet : 2025 DGRI 17

Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation d'organiser, avec l'association Autres Brésils d'une exposition photographique de 36 panneaux « Les Gardiens de l'Amazonie » du 3 au 20 juin sur 9 quadripodes placés sur la contre-allée des Champs-Élysées devant le Jardin des Ambassadeurs, 10 avenue des Champs-Élysées, puis du 20 au 24 juin sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/47

Objet : 2025 DLH 125

Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2252 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2023 DLH 352 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme de création de logements sociaux situé 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11^e) ;

Vu le contrat de prêt n°170275 conclu entre Bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à un octroi, une réitération et une modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Mme LÉCUYER s'abstient



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/48

**Objet : 2025 DASCO 30
Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du
Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/49

Objet : 2025 DASCO 32

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), de subventions d'équipement (6 000 euros), et de subventions pour travaux (217 674 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/50

Objet : 2025 DEVE 47

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545.38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu les délibérations 2022 DEVE 21, 2021 DEVE 62, 2022 DEVE 49, 2022 DEVE 89, 2023 DEVE 48, 2023 DEVE 66, 2024 DEVE 74, 2024 DASCO 103 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545.38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/51

Objet : 2025 DVD 44

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8^e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2511-1 et suivants & L.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2024 DVD 11 de la séance des 21, 22, 23, 24 et 25 mai 2024 approuvant le principe de délégation du service public et autorisant la Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation qui a pour objet modernisation des parcs de stationnement Champs-Élysées et George V et l'exploitation de l'ensemble à Paris 8^e, pour une durée de 15 ans ;

Vu l'avis de la Commission désignée en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 15 octobre 2024, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission désignée en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 21 janvier 2025, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération du 2025 par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES), la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération qui a pour objet, la modernisation des parcs de stationnement Champs-Élysées et George V et l'exploitation de l'ensemble à Paris 8^e, pour une durée de 15 ans, et d'accorder à la SAEMES l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8^e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/52

Objet : 2025 DVD 51

Plan Vélo 2021- 2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2511-14 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or; Animation, Insertion, Culture et Vélo (AICV) ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire (DAVS) ; De Monblemont ; Études et Chantiers Solicycle; La Course des Triporteurs ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Les Roues Libres ; Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB); Paillettes et Cambouis ; Régie de Quartier du 19^e ; RÉPAR ; Rosa- Parks Paris ; Solidarité Roquette et Vélo École du 20^{ème} des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au Plan Vélo 2021- 2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/53

Objet : 2025 DVD 56

Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer deux conventions avec deux associations pour l'attribution de subventions ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/54

Objet : 2025 DVD 62

Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2023 SG 51 en date du 13 juillet 2023 approuvant le Code de la rue ;

Vu la délibération 2023 DVD 120 en date du 18 décembre 2023 approuvant le plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer onze conventions avec onze associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'apaisement et du partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris, priorité piétonne !

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

Mme SEGOND et Mme LÉCUYER s'abstiennent



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/55

Objet : 2025 DSOL 99

Subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13 et articles L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 99 par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention au titre de 2025 aux associations Culture et Bibliothèque pour Tous (15^e), Hanullim (12^e), Compagnie KeatBeck (19^e), Octave et Arpège (8^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/56

Objet : 2025 DJS 8

Subventions (13.600 euros) à trois associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8^{ème})

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10-1 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (13.600 euros) à trois associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8^{ème})



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/57

DÉLIBÉRATION

Objet : V08 2025 06**Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^{ème} arrondissement relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Le Conseil du 8^e arrondissement,

Considérant que le théâtre de Guignol du carré Marigny, situé dans le jardin des Champs-Élysées, fait partie intégrante du patrimoine de l'arrondissement depuis sa création en 1818 tant il fait appel à de nombreux souvenirs pour les familles qui l'ont fréquenté ;

Considérant que le petit théâtre n'est plus exploité depuis 2019, à la suite de la renonciation de l'ancien exploitant ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à projets lancé en 2021, un nouvel exploitant, M. François ALLAIN, a été retenu en 2022 pour restaurer et exploiter le théâtre de Guignol, de la même manière qu'il avait fait revivre le théâtre de Guignol du square Saint-Lambert (15^e arrondissement) ;

Considérant que le jardin des Champs-Élysées a bénéficié en 2023 et 2024 d'une profonde rénovation dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ce qui ne permettait pas d'exploiter le théâtre avant le printemps 2025 ;

Considérant que la crise inflationniste a renchéri le coût prévisionnel de la restauration, qui ne peut plus être assumée par un exploitant, compte tenu du fait que l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'activités commerciales est limitée à 5 ans ;

Considérant qu'il convient dès lors de scinder la restauration du petit théâtre de son exploitation, pour laquelle M. François ALLAIN nous a confirmé sa pleine motivation ;

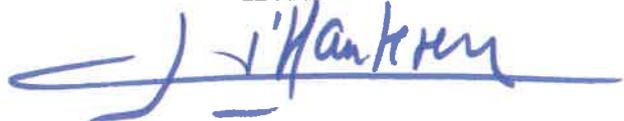
Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du Conseil du 8^e arrondissement ;

Émet le vœu

• **Que la Ville de Paris s'engage à financer les travaux nécessaires à la réouverture du théâtre de Guignol du carré Marigny (8^e), à savoir la rénovation du castelet ainsi que le renforcement de la clôture afin de limiter les mauvais usages sur cet emplacement.**

ARTICLE UNIQUELe Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu à l'unanimité (**13 voix**)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/58

DÉLIBÉRATION

Objet : V08 2025 07**Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris respecte le droit d'accès des Parisiens à leur domicile**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant que nul riverain ne devrait encourir le risque d'une contravention pour un simple arrêt de chargement ou déchargement de son véhicule au droit de son domicile ;

Considérant que des riverains de plusieurs voies du 8^e arrondissement - par exemple le boulevard Malesherbes, dont les 200 places de stationnement ont été supprimées, la rue de Saint-Petersbourg, où la circulation générale a été interdite dans le sens montant, etc. - se plaignent régulièrement d'être verbalisés pour un simple arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile pour le charger ou le décharger ;

Considérant que ces riverains sont verbalisés tantôt par des agents de la Police municipale physiquement présents sur le terrain, tantôt par des agents qui vidéo-verbalisent à distance, tantôt encore par des véhicules équipés d'un système à lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) ;

Considérant toutefois la jurisprudence administrative constante selon laquelle un Maire ne peut pas interdire à des riverains d'accéder à leur domicile en voiture, que ces riverains disposent, ou non, d'un garage ou parking ;

Considérant que la 5^e Chambre de la Cour administrative d'appel de Marseille a rappelé dans un arrêt n°20MA00591 du 16 mai 2022 qu'un Maire ne pouvait légalement interdire, de façon générale et en toute circonstance, l'accès par des véhicules au domicile des riverains, sans porter une atteinte excessive à leur liberté de circulation ainsi qu'à leur droit de propriété, dont le droit d'accès à leur domicile constitue un accessoire ;

Considérant que la Mairie du 8^e arrondissement a déjà accompagné des riverains dans la contestation et la demande d'annulation de l'amende qui leur avait été indûment infligée pour l'arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile, en apportant les preuves de leur qualité de riverain ;

Sur proposition et présentation de Mme Catherine Lécuyer, Conseillère du 8^e arrondissement, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. rappelle sa position de principe sur le droit d'accès des Parisiens à leur domicile et la possibilité qui en découle pour tout riverain d'arrêter son véhicule au droit de son domicile pour le charger ou le décharger ;

2. clarifie la doctrine de non-verbalisation de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) concernant l'arrêt des véhicules des riverains au droit de leur domicile pour le charger ou le décharger ;

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/58 (suite)

3. harmonise la mise en œuvre opérationnelle de cette doctrine entre les différentes divisions territoriales de la capitale ;

4. étudie la faisabilité technique et juridique du croisement des fichiers des plaques d'immatriculation et des riverains de sorte d'exclure leur véhicule de la possibilité d'être verbalisé lorsqu'il est à l'arrêt au droit de leur domicile ;

5. mandate les Mairies d'arrondissement pour accompagner les riverains dans la contestation et la demande d'annulation de l'amende qui leur a été indûment infligée pour l'arrêt de leur véhicule au droit de leur domicile

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/59

DÉLIBÉRATION

Objet : V08 2025 08**Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris redonne vie, avant la fin de la mandature, aux marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

Considérant que, depuis 2019, le théâtre de plein air du "vrai Guignol" aux Champs-Élysées, dans le square Marigny, est à l'arrêt ;

Considérant que, depuis 1818, les marionnettes du théâtre de Guignol des Champs-Élysées ont pourtant fait le bonheur de nombreuses générations de jeunes Parisiens ;

Considérant que le théâtre de Guignol est devenu mondialement emblématique du petit patrimoine populaire parisien depuis la comédie policière "Charade" (1963), avec Cary GRANT et Audrey HEPBURN, puis la comédie d'aventure "La Grande Vadrouille" (1966), avec BOURVIL et Louis de FUNÈS ;

Considérant que l'état du théâtre de Guignol se dégrade lentement mais sûrement depuis 2019, l'ossature et les boiseries de son "castelet" atteignant désormais un degré de pourriture qui devrait nécessiter une reconstruction à l'identique ;

Considérant que la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) de la Ville de Paris a certes attribué en 2022 la concession du théâtre de Guignol à M. François ALLAIN, lequel guignoliste a déjà su redonner vie au théâtre de Guignol du square Saint-Lambert, dans le 15^e arrondissement ;

Considérant toutefois que la même DAE a suspendu cette concession depuis mai 2023, invoquant alors les travaux d'embellissement de l'avenue des Champs-Élysées en amont des Jeux Olympiques ;

Considérant que la Maire de Paris n'a toujours pas rendu publique sa vision pour l'avenir des Champs-Élysées, notamment pour un réaménagement global de l'avenue, qu'elle a pu un temps présenter dans la continuité des 152 propositions de l'étude "Réenchanter les Champs-Élysées" remises par le Comité Champs-Élysées en mai 2024 ;

Considérant que la proposition 47 de cette étude "Réenchanter les Champs-Élysées" recommandait de "relancer le Théâtre de Marionnettes en coopération avec la ville de Lyon" ;

Considérant néanmoins qu'il y a maintenant urgence à redonner vie au théâtre de Guignol pour que renaisse la magie de ses marionnettes, indépendamment du projet de réaménagement global de l'avenue des Champs-Élysées qui sera finalement arbitré, et que les travaux du théâtre s'effectuent dans le cadre d'une restauration ou d'une reconstruction à l'identique ;

Sur proposition et présentation de Mme Catherine Lécuyer, Conseillère du 8^e arrondissement, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris sauvegarde le petit patrimoine populaire du théâtre de Guignol et redonne vie, avant la fin de la mandature, aux marionnettes des Champs-Élysées

CONSEIL DU 

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

Délibération n° 08/25/59 (suite)

ARTICLE UNIQUE

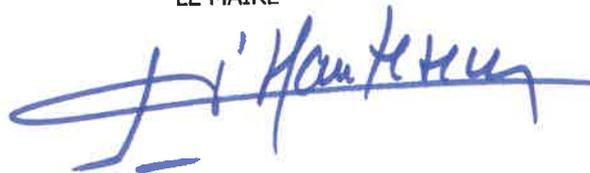
A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Virginie KRIKORIAN, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, , M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Sophie SEGOND)

Abstention : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

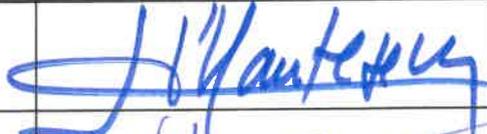
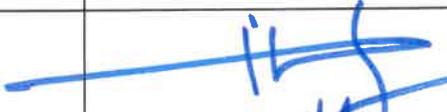
LE MAIRE



- CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

- SEANCE DU MARDI 20 MAI 2025

- FEUILLE DE PRESENCE -

N O M S et Prénoms	EMARGEMENTS
♦ Mme Jeanne d'HAUTESERRE	
♦ M. Grégoire GAUGER	
♦ Mme Sophie-Charlotte DEBADIER	S. U. <u>Debadier</u>
♦ M. Jean-Pascal HESSE	
♦ Mme Virginie KRIKORIAN	 pouvoir
♦ M. André TILLOY	
♦ Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS	
♦ M. Vincent BALADI	
♦ Mme Martine GUICHARD	Guichard
♦ M. Jean-Louis BARTHELEMY	 pouvoir
♦ Mme Athénaïs MICHEL	
♦ M. Sophie SEGOND	
♦ Mme Catherine LECUYER	